



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

Le compte-rendu est consultable dans le panneau d'affichage de la mairie

HORAIRES DES TONTES – ARRETE MUNICIPAL DU 24.02.2015

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore peuvent être effectués :

- du lundi au samedi de 9h00 – 12h30 / 13h30 – 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h00 – 12h00

FEUX

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule que
«le brûlage à l'air libre des déchets est interdit».

Le brûlage de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende qui peut aller jusqu'à 450 €.

TAILLE DES ARBRES

Pour la sécurité et la tranquillité du voisinage, il a été recommandé de tailler vos arbres afin que les branches ne dépassent pas chez vos voisins.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

	Horaire d'hiver (du 2 novembre au 20 mars)	Horaire d'été (du 21 mars au 1 ^{er} novembre)
LUNDI	9h00 - 11h45 / 13h45 - 17h00	9h00-11h45 / 13h30-18h00
MARDI	13h45 - 17h00	13h30 - 18h00
MERCREDI	13h45 - 17h00	13h30-18h00
JEUDI	FERME	FERME
VENDREDI	13h45 - 17h00	9h00-11h45 / 13h30-18h00
SAMEDI	9h00 - 11h45 / 13h45 - 17h00	9h00-11h45 / 13h30-18h00
DIMANCHE	9h00 - 11h45	9h00-11h45

BONS DE RENTREE SCOLAIRE

Les bons pour la rentrée scolaire destinés aux élèves des collèges et lycées ont été distribués. Si votre enfant n'a rien reçu, merci de vous présenter en mairie.

Pour les plus de 16 ans, venir avec un certificat de scolarité.

CANICULE

- **Buvez régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafrâchissez-vous** et mouillez-vous le visage plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante** et ne buvez pas d'alcool ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;**
- **Évitez les efforts physiques ;**
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches** et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Si nécessaire, **demandez conseil à votre médecin traitant ;**
- **Consultez régulièrement le site de Météo-France** pour vous informer ;

La plateforme téléphonique d'information « Canicule » est joignable du lundi au samedi, de 9h00 à 19h00 au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

L'accueil de loisirs ouvrira ses portes du 8 juillet au 2 août 2019
de 9h00 à 17h00 dans la salle du Puits Carré.

Le périscolaire, comprenant la garderie le matin dès 7h30 et le soir jusque 18h00 ainsi que la cantine, débutera le 2 septembre 2019 dans le local situé entre la mairie et l'école.

Pour toutes informations contactez la mairie ou l'association Familles Rurales par téléphone au 03.22.71.13.90 ou par mail à fd.somme@famillesrurales.org

MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis de 16h30 à 18h30 et les vendredis de 15h00 à 17h00.

Nous sommes également joignables par téléphone au 03.22.87.35.48

ou par mail à carrepuis.mairie@wanadoo.fr

SITE INTERNET

N'hésitez pas à consulter notre site www.carrepuis.fr pour découvrir toute l'actualité de votre commune, réaliser vos démarches en ligne et vous informer ...